

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 85

présenté par
M. Carayon et M. Carrez

ARTICLE 55

À la dernière phrase de l'alinéa 45, substituer à la référence :

« III »

la référence :

« II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.